

14



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le mercredi 28 février 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 28 février 2007

10 h

Prière.

M^{me} Blaney invoque le Règlement ; elle déclare que, pendant la période des questions de la veille, l'hon. M. Murphy, ministre de la Santé, a fait référence à la charge de premier ministre du pays en termes non parlementaires, comme ceux de « harperistes » et « harpercrites ». Le président de la Chambre signale que le terme « harpercrites » ressemble à « hypocrites » et pourrait, selon le contexte, être jugé non parlementaire. Il conseille au ministre de retirer le terme, ce que le ministre fait.

L'hon. M. Jamieson (Saint John-Fundy) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à changer la saison de chasse au chevreuil au Nouveau-Brunswick pour qu'elle dure tout le mois de novembre. (Pétition 7.)

Le président interrompt les questions orales et signale qu'il est irrecevable de faire allusion à une absence à la Chambre et que, en cas d'absence d'un ou d'une ministre pendant la période des questions orales, il revient au gouvernement de voir à ce qu'un ou une autre ministre réponde aux questions.

Après les questions orales, l'hon. M. Lamrock soulève deux rappels au Règlement ; il déclare que des questions ont été posées à des ministres sur leurs affaires de circonscription au lieu de leur portefeuille, ce qui contrevient à l'usage. Il soutient en outre que les questions devraient être posées au gouvernement dans son ensemble et que c'est au Cabinet de décider qui répondra aux questions. Plusieurs parlementaires interviennent sur les rappels au Règlement. Le président demande de respecter le Règlement et les usages de la Chambre.

M. Huntjens donne avis de motion 29 portant que, le mardi 6 mars 2007, appuyé par M^{me} Blaney, il proposera ce qui suit :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont manifesté de façon extrêmement claire leur opposition au transit de méthaniers par la baie Passamaquoddy ;

attendu que le gouvernement du Canada est fermement résolu à ce que l'étendue d'eau souveraine en question ne serve aucunement de voie de passage à des méthaniers ;

attendu que le gouvernement provincial actuel, dirigé par le premier ministre Shawn Graham, se montre ambigu, hésitant et faible sur la question du transit de navires étrangers par les eaux canadiennes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative est catégoriquement pour l'interdiction totale du transit de méthaniers par la baie Passamaquoddy

et que l'Assemblée législative appuie fermement la décision du gouvernement fédéral et demande au gouvernement provincial d'en faire de même.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures des projets de loi, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 13, 14, 33, 2, 6, 22, 34, 26, 27, 28, 29 et 3, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 17.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 20, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;
- 21, *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité et les garanties relatives aux produits de consommation* ;
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les jurés*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer de courtes lignes*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 36 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer de courtes lignes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. R. Boudreau, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

13, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
14, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

33, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Robichaud accueille à la Chambre un ancien ministre, Bernard Thériault, député libéral provincial de 1987 à 2000.

La séance est levée à 18 h 2.